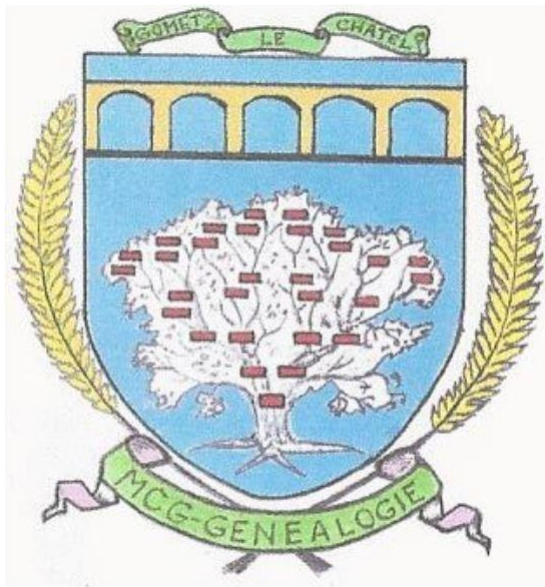




L'infortuné Jacques Laffaille

Bernard LIAN
(21/01/2023)



6 enfants : 5 1



De Soulaguet; et anne née Laffique
agée de vingt ans, mineure, assistée
De Barthélemi née Laffique son
pere seulement sa mere étant
decedée le vingt thermidor an
Sept ~~de l'an~~ Comme il est constaté
par l'acte de l'Etat Civil de la
Commune de Quetous, troisième
arrondissement du present Département
le ouve Guillot Courant, domicilié
à Quetous. Lesquels nous ont

N^o 1

L'an mil huit cent cinquante, le neuf avril, à

Décès de Jacques Laffaille Maire de la commune et canton de Bagneres
de Borne. — Du Haut-Pyrénées, officier de l'état civil

commune (château de Soulaguet) avons

la transcription, sur le présent registre, de

:a Extrait des registres de l'état civil de la ville de Bagneres (Haut-Pyrénées)

L'an Mil huit cent cinquante, le huit
heure du matin, en l'hôtel de la mairie

Par devant Nous Edouard germain S^r hu

adjoinct au Maire de cette ville, délégué par
l'administration d'officier public de l'état civil

Laffaille
Jacques.

47

L'AN mil huit cent cinquante, le huit avril
à huit heures du matin en l'hôtel de la Mairie de Bagnères, par-devant
nous Edouard Germain S. hillaire notaire, adjoint au Maire
de cette ville, délégué pour faire les fonctions d'officier public de l'état civil
de ladite ville, ont comparu Laurent Despiau âgé de cinquante deux
ans, et Antoine Pujol, âgé de soixante deux ans, infirmiers
l'hospice civil,
domiciliés à Bagnères; lesquels nous ont déclaré que Jacques Laffaille
dit Pierre âgé de soixante ans, domicilié à Bagnères
hameau de Soulagnets, propriétaire, épouse d' Anne Bellep
a été trouvé sans vie dans le canal de fuite du cours de Bagnères,
~~est décédé~~ le jour d'hier à huit heures du matin

Après lecture faite du présent acte aux comparants, nous avons signé
avec les déclarants, qui ont dit ne savoir, après nous
avoir déclaré que la intention des parents du décédé
était qu'il fut inhumé à Soulagnets (hameau de
Bagnères).

S. hillaire

JOURNAL
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE
ET DES
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX
VOISINS.

ON S'ABONNE :
A Bagnères-de-Bigorre, au bureau du
Journal, place Napoléon.
A Paris, à l'Office-Correspondance de
Ch. Lévassier et C^{ie}, rue Notre-Dame
des Victoires, 492.
Et en Province, chez les Libraires et
Directeurs de Messageries.

Les articles de nature à intéresser le
public sont insérés gratis.
Les lettres et tout ce qui concerne la
réaction doivent être envoyés franco
au bureau du Journal.

Les annonces devront être remises
deux jours avant la publication.



MONUMENTS DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE ET COSTUMES PYRÉNÉENS.

JEUDI 11 AVRIL 1850.

OFFICES,
ANNONCES JUDICIAIRES,
COMMERCIALES,
INDUSTRIELLES ET ADMINISTRATIVES
DES BATHES-PYRÉNÉES.

L'ÉCHO DES VALLÉES
PARAIT LE JEUDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la ville..... 10 fr.
Pour le département..... 12
Pour la France..... 15

Prix du numéro, 15 centimes.

INSERTIONS :
Annonces, la ligne..... 16 c.
Réclames, la ligne..... 25 c.

AVIS. Les abonnements doivent être
payés d'avance.

L'ÉCHO DES VALLÉES,

Journal Pyrénéen.

Bagnères-de-Bigorre.

Jeudi 11 Avril 1850.

MONOGRAPHIE

DE SAINT-SAVIN DE LAVEDAN.*

CHAPITRE VI.

Institutions politiques. — La Féodalité. — Les Redevances, les
Féodaux, les Recensements, le Moulin launé, le Pénis
de chasse. — Les Truies du Lac de Gaube. — Le Droit de
cavalerie. — Le Baïser de la jeune fille. — Bâle des abbés
dans les affaires de la Bigorre. — La République de Saint-
Savin. — Assemblées populaires. — Suffrage universel.
Vote des Femmes. — Petites républiques fédérales.
Éléction de Noalis. — Modifications du suffrage universel.
— Représentation du Peuple.

L'organisation politique de la Rivière de
Saint-Savin, ses institutions féodales et républi-
caines, les curiosités judiciaires de sa légis-
lation civile et pénale, pourraient être le sujet
d'intéressantes observations. Nous évitons cepen-
dant devoir nous borner à indiquer quel-
ques particularités saillantes, car nous crions
en ce moment l'histoire de l'abbaye et non celle
de la vallée.

La féodalité, qui pesait si lourdement sur le
peuple, dans les baronnies voisines du monas-
tère, avait sans doute pénétré jusqu'à Saint-
Savin; mais elle s'y était dépeuplée de tout
ce qui était immoral et honteux, et s'y trou-
vait mélangée du plus pur républicanisme.

* Voir les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11,
12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25,
26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les redevances payées au *seigneur abbé* étaient
en général fort modérées, et bien légères, si
on les compare aux divers impôts directs et
indirects, que les nécessités du budget font
peser sur nos paysans.

En général, elles étaient la représentation
d'une concession primitive. Ainsi, quand don-
nation d'un casal avait été généreusement faite,
si le propriétaire venait à avoir un fils ou une
fille, il devait payer à l'abbé un droit nommé
Fidei-commissum (1), si les enfants du possesseur du
casal venaient à s'en éloigner pour toujours, ils
étaient tenus d'acquiescer un droit nommé *Re-
cuper-Compre*.

L'abbaye avait un moulin; et un acte notarié
du mois de mars 1321 rapporte une sentence
arbitrale rendue à ce sujet entre l'abbé et les
habitants de Saint-Savin. Il fut décidé que le
moulin de l'abbé serait obligatoire pour tous
ceux qui n'avaient pas de moulin à eux ou à un
de leurs parents au quatrième degré; l'abbé, de
son côté, était obligé de faire moudre dans les
vingt-quatre heures, autrement on pouvait
s'adresser ailleurs en payant la *puignère* (2).

Le droit de chasse et de pêche n'était pas un
privilege de la naissance. Il pouvait être exercé
par tous, mais il fallait un *permis* de l'abbé.
Ne faut-il pas encore aujourd'hui un permis
pour chasser?

Le couvent était doté depuis sa fondation
de l'épave droite avec la peau de tous les san-
glers, cerfs et isards pris dans la vallée. Il ne
l'eût jamais prescrite cette redevance à la-
quelle il paraissait tenir beaucoup. Il ne man-
quait pas de faire reconnaître son droit par le

(1) Item, quod quand Dominus sui possessor dicti
casali anceller, vel nati sui vel fuerat, abbat vel monas-
terio... ad optionem Domini abbat... et istud dicitur
vocatur *Fidei-commissum*, filius vel filia Domini utile sui
possessoris dicti casali habet liberum, et dicti liberi
exunt dictum casale perpetuo quavis ratione vel causa...
solvere certam pecuniam ad libitum ipsius Domini abba-
tis et hoc dicitur appellatur *Recuper-Compre*. (Charte
de 1341. Cartulaire de Saint-Savin, 25.)

(2) Registres de Noalis, notaire à Auch.

sénéchal de Bigorre chaque fois qu'on s'avisait
de le contester (3).

Nos religieux avaient donc à différer ordinaire-
ment par bail de trois ans (4) l'étang appelé de
Gaube. Le fermier était obligé, chaque année,
de leur apporter chez eux un demi-quintal de
ces délices traitées et une somme d'argent.
Le révérend père abbé se réservait aussi le
plaisir de pouvoir pêcher lui-même dans le lac.

En général, les redevances n'étaient pas con-
onéreuses et s'acquiesçaient en nature. C'était
ordinairement un tribut de poulets.

Les pasteurs, qui allaient faire paître leurs
troupeaux dans les montagnes de la contrée
payaient, pour droit de *cavalerie*, deux froma-
ges; souvent le comte de Bigorre prenait l'un,
et l'autre restait à l'abbé.

Il serait sans intérêt d'énumérer tous les
droits féodaux que percevait l'abbé de Saint-
Savin, comme ils étaient perçus par tous les
seigneurs du temps; mais voici une forme
d'hommage assez curieuse pour être rappelée.

Je copie textuellement notre savant paléo-
graphe Larcher dans ses *Géologues sur l'histoire*
de Bigorre, T. xiii, p. 298 :
« Le chapitre de Saint-Savin se rend en pro-
cession à Argelès. Le curé va au devant :
« une fille bien parée porte des fleurs dans
« une corbeille, le célébrant y prend un bou-
« quel et embrasse la fille. »

Cette redevance d'un bouquet de fleurs n'a
rien qui doive étonner, les fleurs sont l'emblème
de l'innocence : la redevance d'un baiser paraît
plus étrange dans l'état de nos mœurs actuelles.
Cependant on sait que jadis, dans les premiers
temps de l'Église après les mots : que la paix
soit avec vous, *Pax Domini sit semper vobis*.

(3) Voir un curieux acte de 1364, conservé à Auch et
publié dans les *Pièces Justificatives de l'histoire de la
Gaasque*, T. vi, p. 482. — Voir encore une *Sentence*
intéressante du *Sénéchal de Bigorre*, de 1649, au *Trésor*
de Pau.

(4) Un grand registre de Saint-Savin, conservé au bureau
de l'enregistrement à Argelès, contient en extenso un acte
de 25 avril 1619, intitulé : *Affaire du Lac de Gaube*.

biens de blé. Si cette mesure était
généralisée, elle présenterait le double avan-
tage de procurer à ces établissements un appro-
visionnement dans les conditions les plus
favorables, et de contribuer à l'allégement des
souffrances qu'éprouvent en ce moment les
cultivateurs, en facilitant l'écoulement des

Le cadavre du sieur Lafaille-Borie, cultiva-
teur, du hameau de Soulagne, a été trouvé
dans la matinée de dimanche dernier dans une
aignière des prairies situées entre Bagnères-de-
Bigorre et Pau. D'après les renseignements
qu'on nous parvient, il paraîtrait que le mal-
heureux Borie, après avoir copieusement soupé
avec deux individus, eut l'intention de rentrer
chez lui, il quitta la ville vers les 9 heures 1/2
du soir. Au lieu de prendre l'avenue de la Fon-
taine Ferrugineuse pour rejoindre le chemin vicin-
al de Labassère, il continua de suivre la route
de Bagnères à Tarbes. Arrivé au chemin du
Lac, il dut s'apercevoir de son erreur, et il
voulut sans doute rejoindre la voie qui devait le
conduire chez lui : c'est en traversant un ponce-
au, qui relie le chemin du Lac à une allée qui
aboutit au chemin de Labassère, qu'il dut tom-
ber dans l'eau, où il s'asphyxia. On a trouvé
sur lui une somme de 33 fr.

propos d'un événement qui a eu lieu à Tarbes,
et dont nous avons rendu compte :

« M. M., qui remplissait, il y a peu d'années,
à Argelès, les fonctions de sous-intendant mi-
litaire, et qui a laissé dans cette ville de bons
souvenirs, s'est, nous assure-t-on, pendu. »

« Il aurait été conduit à cet acte de désespoir
par l'exemple de son gendre qui, une quinzaine
de jours auparavant, s'était brûlé la cervelle. »

« Sa fille elle-même, égarée par la douleur,
aurait deux fois tenté de se donner la mort. On
aurait pu lui faire abandonner son funeste
projet en exaltant ses idées religieuses, et on
l'aurait entré dans un couvent dont les reli-
gieuses ont pris à cœur de la consoler et de la
sauver. »

Un incendie, qui heureusement n'a pas at-
teint les proportions considérables de désastres
qui étaient à redouter, sur tout par ce temps de
sécheresse, a éclaté dimanche dernier dans une
partie de la forêt communale de Bordères,
couverte de broussailles et d'ajoncs. Il s'est rapi-
dement étendu sur plusieurs hectares de
terrain. Une grande partie des habitants de la
commune s'étant transportés sur les lieux, s'en
occupant parvenus à le circonscire.

On se perd en conjectures sur les causes de
ce sinistre. Les uns l'attribuent à la malveillance
d'un sot tout simplement à l'imprudence de
quelques pasteurs. (La Conciliation.)

FAITS DIVERS.

Napoléon rétribua magnifiquement les hauts
dignitaires de son empire, aussi exigeait-il
que ces messieurs répandaient l'argent à pleines
mains, et les faiseurs d'économies étaient fort
mal accueillis. Un jour l'Empereur, ainsi qu'il
en avait l'habitude, s'amusa à faire sa charge
sur les vices tout en regardant les somptueux
équipages qui entraient dans la cour du Car-
rousel. Tout-à-coup Napoléon s'arrêta, son
attention s'était concentrée sur un fier pou-
cheux, attelé de deux rossinants boitant au
pas, et des coursiers qui piaffaient sur la place.
Il vit un véhicule dévotement immobile, et le co-
cher dont la gravité s'harmonisait avec les traits
de l'allure pacifique de son attelage, posa son
chapeau, retroussa son carreau, puis descendit de
son siège pour aider sa pratique à mettre pied
à terre; l'Empereur reconnut son visiteur et
vint de l'introduire aussitôt. « M. le sénat-
eur, dit Napoléon avec cette parole brève dont
il ne nous laissait aucune empreinte, il paraît
que vous n'avez pas de voiture. Pairez-les
donner, je vous enverrai un équipage ma-
gifique par mon carrossier. » Le sénateur s'in-
clina et remercia tout en ballottant.

En effet, le lendemain, il reçut une fort belle
voiture qu'il voulut essayer de suite. En exa-
minant la richesse de son équipage, en touchant
les coussins moelleux sur lesquels il s'étendait
avec volupté, sa main rencontra une lettre qu'il
se hâta de déchiffrer. C'était la facture du
carrossier : elle s'élevait à 25,000 fr. Le sénat-
eur comprit la leçon et paya de suite. La né-
cessité de dépenser est aujourd'hui bien plus
impérieuse. L'argent circulant par mille canaux
différents s'arrête à la classe oisive qu'il fait vivre
et s'aigrit. Dépenser son revenu à l'époque
où on vit des vivons, c'est assurer son capital.

M. Georges Champin, ancien adjoint au
maire du quatrième arrondissement de Paris,
ancien notaire en la même ville, vient de ter-
miner dans sa 74^e année, et entouré des consola-
tions de la religion, une vie toute remplie de
bonnes œuvres, d'acts de dévotion et de charité.
Champion était un faiseur parmi le peuple
de Paris, sous le nom de l'homme au petit man-
teau gris.

Une nouvelle Californie vient d'être décou-
verte dans les montagnes d'Astorga, royaume
de l'Espagne. Les habitants de cette pacifique popu-
lation, extraordinairement préoccupés de cette
découverte, qui paraît promettre des richesses
immenses, dans ces terrains arides, les flânes
jusqu'à présent dépeuplés de 200. Les

plus riches sont dans l'arrondissement de Vicoz.
D'ici à quelque temps, on pourra apprécier le
résultat de ces richesses, d'après les travaux de
lavage dont s'occupent les hommes de la science.
On assure que dans certains quartiers on ren-
contre plus d'or qu'en Californie. S'il en était
ainsi, le royaume de Léon aurait un avenir fau-
bleux et la nation deviendrait la plus riche de
l'Europe.

On lit dans le Globe :

« Plusieurs expériences fort intéressantes ont
été faites, vendredi dernier, au Warchall, sur la
puissance du nouveau procédé de M. Phillips
pour éteindre les incendies. On a mis le feu à
un bâtiment construit en charpente légère et
enduit de goudron et de térébenthine. La flamme
eut bientôt fait d'immenses progrès, et c'est
alors que l'inventeur dirigea sur elle une de ses
machines à vapeur, et lança un jet de vapeur
de gaz qui éteignit en une demi-minute et les
flammes et le feu. »

« La machine dont s'est servi dans cette oc-
casion Phillips n'est pas plus grande qu'une ca-
fétière de grand modèle, et consiste en trois
boîtes d'étain placées l'une dans l'autre et com-
muniquant entre elles. Au fond de la machine
se trouve un peu d'eau; dans le compartiment in-
termédiaire se trouve une composition de la forme
et de la couleur d'une motte à brûler, et con-
tenant dans son centre une fiole d'acide sulfurique
et de chlorate de potasse, que l'on brise quand
on veut obtenir la vapeur du gaz. »

Variétés.

CALENDRIER MOUVANT. — Joseph Cusson,
cultivateur, domicilié à Aiguillon (Lot-et-Gar-
onne), âgé de 25 ans, sans autre instruction
que celle que reçoivent les enfants des paysans
à la campagne, vient de produire un chef-
d'œuvre qui suppose des connaissances très-étendues
en mathématiques et en mécanique. C'est une horloge
en bois, que l'inventeur appelle à juste titre *calendrier mouvant*. Il y a
plusieurs cadrans pour marquer les heures, les
minutes, les secondes, les jours de la semaine,
le quartième de tous les mois, les mois, les
années, les siècles, le lever et le coucher du
soleil, le lever et le coucher de la lune, etc., et
tout fonctionne avec une justesse et une pré-
cision vraiment remarquables.

Les rouges, disposés artistiquement derrière
une vitre, permettent au visiteur de se rendre
compte en peu de temps du fini du travail et de
la régularité de ses mouvements. Au-dessus des
cadrans et des rouges, sur une surface d'un
mètre de longueur à peu près, règne une char-
mante galérie avec des cellules dans le milieu

et une tour à chacune des deux extrémités.
Lorsque l'heure doit sonner, la porte d'une
cellule s'ouvre et la mort paraît, armée de sa
faulx et poursuivi par Jésus-Christ, qui la
chasse devant lui, et la renferme dans une
autre cellule. Au premier coup de l'horloge, un
petit coq, perché sur la croix qui domine
une tour, bat des ailes et allonge le cou,
comme s'il allait chanter. L'heure sonnée, la
Mort et le Christ reprennent le chemin de leurs
cellules respectives, et en rentrant ils ferment
la porte.

Trois fois par jour : à six heures du matin,
à six heures du soir et à midi, au moyen d'un
mécanisme ingénieux, le son de l'Angelus se fait
entendre. La Sainte-Vierge, sortant de sa cel-
lule, paraît sur la galerie et va se recueillir
dans un oratoire; au même instant un ange
descend d'une tourelle; il agite ses ailes et va
se placer à une petite distance de la Vierge; il
s'incline comme pour lui adresser la sublime sa-
lutation dont il est parlé dans l'Écriture. Marie
se trouble, elle tremble, et l'on aperçoit le
mouvement de sa sainte frayeur. Ceci se passe
aux trois premiers coups de l'Angelus. L'ange
remonte et renouvelle deux fois encore les mêmes
mouvements et les mêmes saluts.

Voilà, en abrégé, quelques détails sur ce
magnifique chef-d'œuvre. L'inventeur a tout
construit ou a tout fait exécuter, et on peut dire
en vérité que le travail n'est pas moins admirable
que l'idée.

Les rouges sont tout en bois ou en cuivre.
Quelle patience pour les faire et leur donner la
fini d'exécution si nécessaire à une œuvre de ce
genre! Le paysan, pendant le jour, travaillait
aux champs, et la nuit, à la pale lueur d'une
chandelle, dans un petit coin de son grenier, il
confectionnait son horloge. Les obstacles au-
raient mille fois arrêté des volontés moins fortes.
A chaque pas une difficulté. Les difficultés ne
lassaient ni sa patience, ni son courage; il pen-
sait, il réfléchissait, et le succès répondait à son
attente.

Enfin, depuis quelques jours, l'œuvre est fi-
nie, le paysan prend rang parmi ces hommes
d'élite qui deviennent les arts et les sciences sans
les avoir étudiés.

Ce qui rehausse le mérite du jeune Cusson,
c'est qu'il a tout fait : le tour, la plupart des
détails qu'il s'est servis, les rouges en bois et
les rouges en cuivre, les cadrans, les vis, les
roues, les tourillons, les horloges, et son œuvre est
si parfaitement accomplie, qu'elle pourrait au be-
soin embellir le salon le plus élégant.

ANNONCES LÉGALES.

VENTE D'AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le DOUZE AVRIL courant, à l'heure de
midi, dans la maison de M. Philippe-Auguste
Depierre-Ferrère, avocat, sise au haut de la
promenade des Coustous, à Bagnères, il sera
procédé à la vente au plus offrant et dernier
enchérisseur de divers objets mobiliers saisis
sur les poursuites de la dame Jeanne Dupuy,
veuve Fages, boulangère, domiciliée à Bagnères,
au préjudice de M. Philippe-Auguste Depierre-
Ferrère, avocat, domicilié à Bagnères, suivant
procès-verbal de non huisserie, en date du
cinq mars dernier, enregistré.

Cette vente a été autorisée pour y être
procédé au domicile dudit M. Depierre-Ferrère,
par jugement du tribunal civil de Bagnères, du
huit avril courant.

Lesdits objets mobiliers consistent en pen-
dule, bois de lits, paillasses, matelas, couverts,
glaces, secrétaires, tables, chaises, fau-
teuils, casseroles, tableaux, chaises de nuit,
etc., etc.

Le tout sera payé argent comptant.
Bagnères, le 10 avril 1850.

BEUGÈRE, huissier-audencier.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte passé devant M. St-Hilaire et
son collègue, notaires à Bagnères, le vingt-six
mars mil huit cent cinquante, dame Marie
Fages, veuve Courtade, vivant de ses revenus,

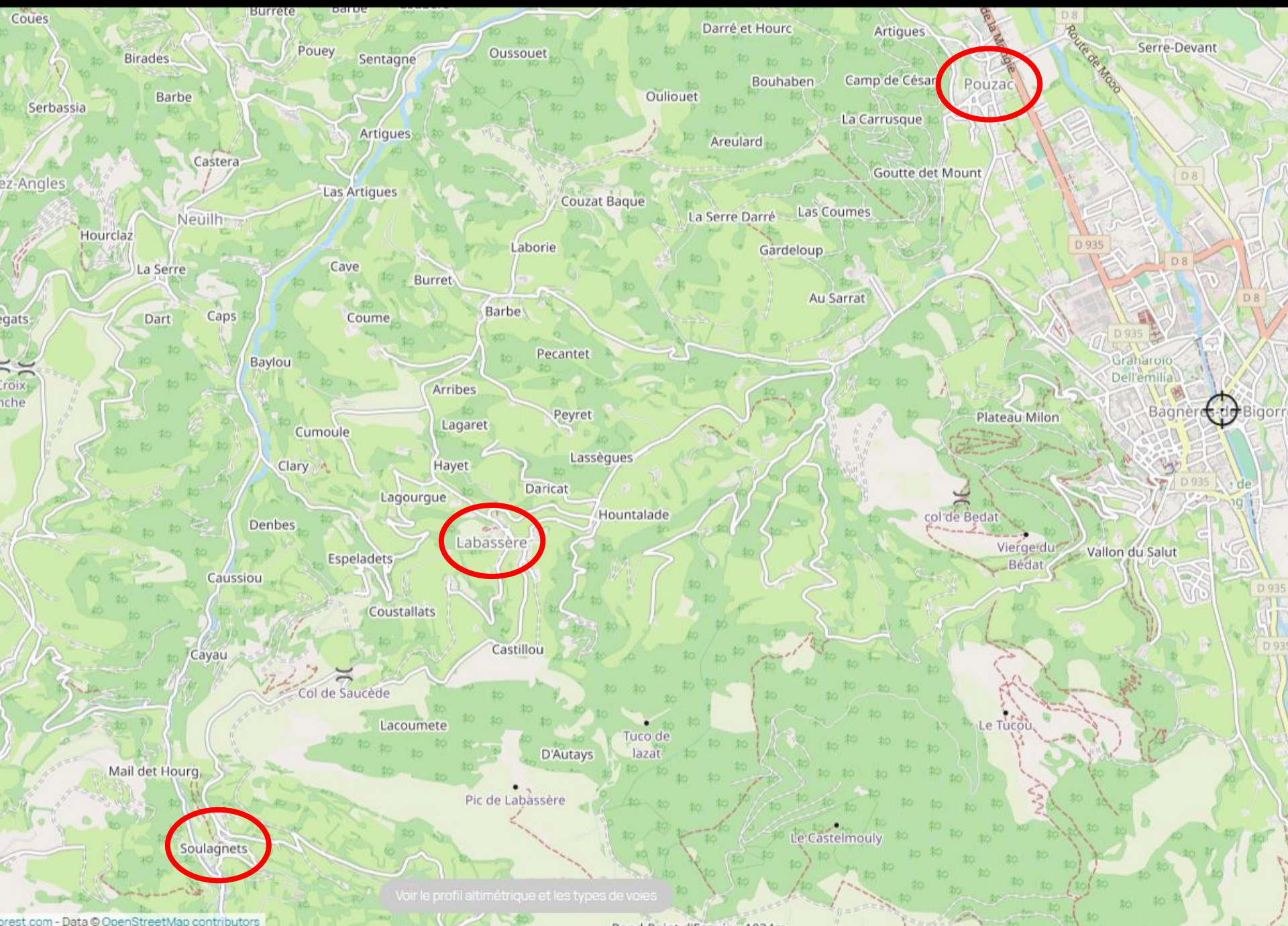
sionnements de blé. Si cette mesure était généralisée, elle présenterait le double avantage de procurer à ces établissements un approvisionnement dans les conditions les plus favorables, et de contribuer à l'allègement des souffrances qu'éprouvent en ce moment les cultivateurs, en facilitant l'écoulement des produits agricoles.

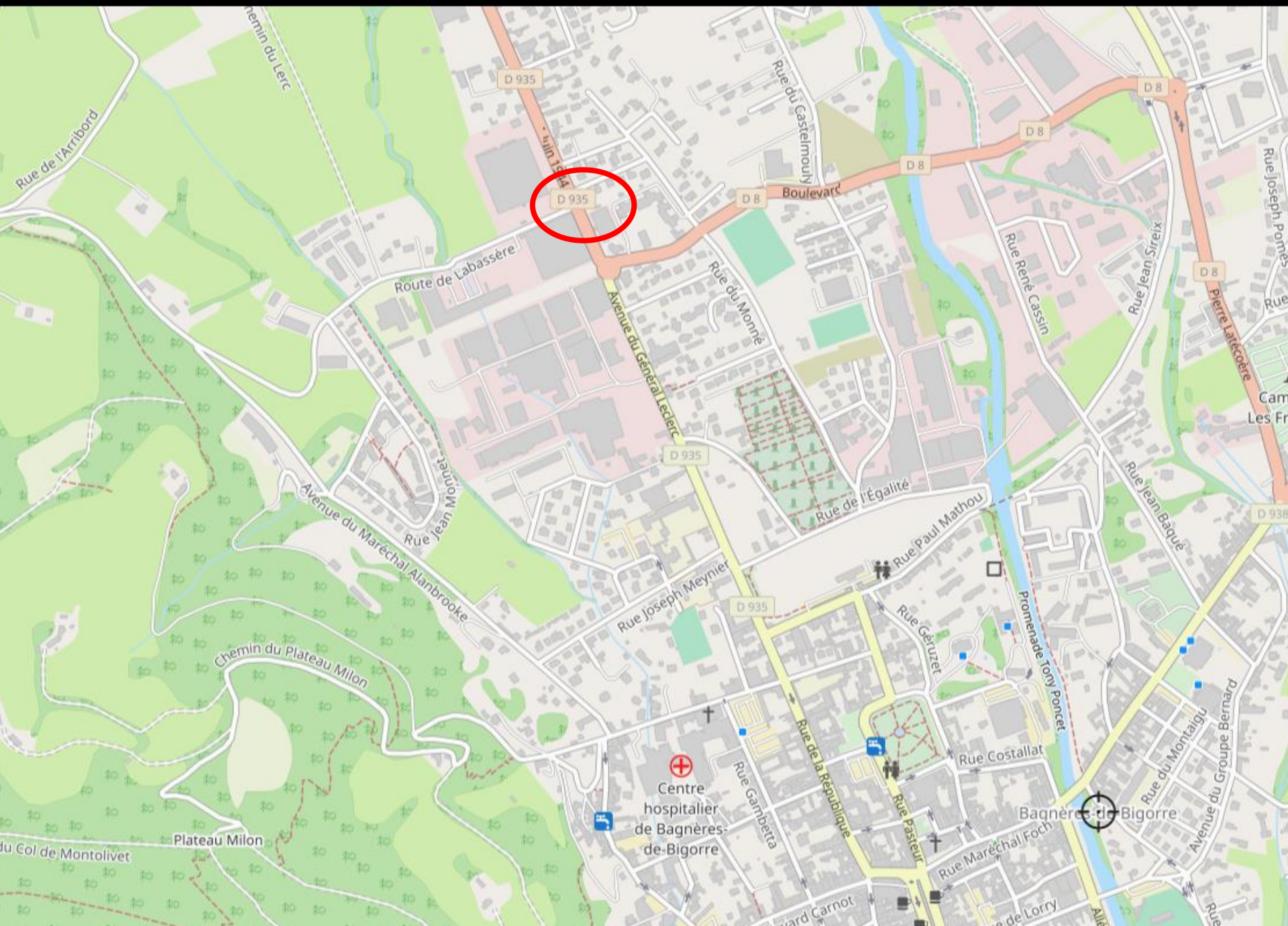
Le cadavre du sieur Lafaille-Borie, cultivateur, du hameau de Soulagnets, a été trouvé dans la matinée de dimanche dernier dans une aiguière des prairies situées entre Bagnères-de-Bigorre et Pouzac. D'après les renseignements qui nous parviennent, il paraîtrait que le malheureux Borie, après avoir copieusement soupé avec deux individus, eut l'intention de rentrer chez lui. Il quitta la ville vers les 9 heures 1/2 du soir. Au lieu de prendre l'avenue de la Fontaine Ferrugineuse pour joindre le chemin vicinal de Labassère, il continua de suivre la route de Bagnères à Tarbes. Arrivé au chemin du Lerc, il dut s'apercevoir de son erreur, et il voulut sans doute rejoindre la voie qui devait le conduire chez lui : c'est en traversant un pontceau, qui relie le chemin du Lerc à une allée qui aboutit au chemin de Labassère, qu'il dut tomber dans l'eau, où il s'asphyxia. On a trouvé sur lui une somme de 33 fr.

En effet, le lendemain, il reçut une fort belle voiture qu'il voulut essayer de suite. En examinant la richesse de son équipage, en touchant les coussins moelleux sur lesquels il s'étendait avec volupté, sa main rencontra une lettre qu'il se hâta de décacheter. C'était la facture du carrossier : elle s'élevait à 25,000 fr. Le sénateur comprit la leçon et paya de suite. La nécessité de dépenser est aujourd'hui bien plus impérieuse. L'argent circulant par mille canaux divers s'arrête à la classe ouvrière qu'il fait vivre et travailler. Dépenser son revenu à l'époque où nous vivons, c'est assurer son capital.

M. Georges Champion, ancien adjoint au maire du quatrième arrondissement de Paris, ancien notaire en la même ville, vient de terminer dans sa 74^e année, et entouré des consolations de la religion, une vie toute remplie de bonnes œuvres, d'actes de dévouement et de charité. M. Champion était fameux parmi le peuple de Paris sous le nom de l'homme au petit manteau bleu.

Une nouvelle Californie vient d'être découverte dans les montagnes d'Astorga, royaume de Léon. Les habitants de cette pacifique population sont extraordinairement préoccupés de cette découverte, qui paraît promettre des richesses immenses. Dans ces terrains aurifères, les filons







PLAN DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

NOMS DES RUES	
Alfred-Roland	2B
Abaque (d')	2A
Basce-du-Pouey	2B
Bégole	2B
Bourg-Vieux	2B
Caschou	3C
Centre (d')	2B
Collège (d')	2B
Costalat	3C
Fontaine (de la)	2B
Francati	2B
Gambetta	2C
Grasse	3B
Halles (des)	2B
Haut-du-Pouey	2A
Horloge (de la)	2B
Jardins (des)	2C
Larrey	2B
Laspalles	2B
Lebrun	3B
Longue	3B
Lorrain (de)	2C
Lorry (de)	3B
Martinet (de)	1C
Mézi	4CD
Pic du Midi (de)	4C
Pont d'Arres (de)	2BC
Pouey (de)	2A
Pyramides (des)	3AB
Remparts (des)	2B
Ribes	2C
Saint-Blaise	2C
Saint-Jean	2B
Saint-Martin	3A
Saint-Vincent	3C
Soubies	2B
Tarbes (de)	2C
Théâtre (de)	2B
Verges (des)	1C
Vieux-Moulin (de)	2B
ALLÉES	
Coatons (des)	2BR
Mainstem	3A
Tournefort	2B
PROMENADES	
Vigneaux (des)	2C
AVENUES	
Alathoir (de l')	4C
Campes (de)	3B
Fontaine ferrugineuse (de)	12C
Gare (de la)	3C
Gérand	3C
Salat (de)	2AB
Vigneaux (des)	2C
BOULEVARDS	
Collège (de)	2CB



PLACES	
Forêt (du)	4C
Jeanne d'Albret	2B
Lalayette	2C
Pyramides (des)	23B
Ramond	3B
Saint-Vincent	3C
Strasbourg (de)	2B
Thérèse (des)	2B
Uzer (de)	2B
Venise (de)	2B
PASSAGES	
Coatons (des)	2B
Saint-Vincent	3C
QUAIS	
Adour (de la)	3AB
ROUTES	
Labassère (de)	1D
Toulousine (de)	4C
CHALETES ET VILLAS	
Villa Harlé	1
Châlet de Bonvouloir	2
Villa de Pin	3
— de Payseur	4
— de Bonvouloir	5
— Backnès	6
— Nord	7
— Mainstem	8
— Lhéris	9
— de Gogoris	10
Châlet du Rocher	11
Villa Tirol	12
— Fagard	13
— Carrière	14
— Lavigne	15
— Baguellet	16
Châlet des Bœufs	17
Villa Parade	18
— Krug	19
— Krug	20
— Garmonet	21
Châlet Cavel	22
Villa de la Grandière	23
Villa Morten	24
Châlet Gérard	25
Villa Henry	26
Châlet Jenny	27
— André	28
Villa Sentès	29
Châlet Subervie	30
— Subervie	31
Villa Mithilde	32
— Adour	33
— Grima	34
— Dour	35
— Achard	36
— Montfort	37
— Montfort	38
— Montfort	39
— Montfort	40
— Montfort	41
Villa Favorite	42
— Latouche	43
— Germain	44
— Faut	45
— Barettes	46
— des Tillouls	47
— Gérard	48

